

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-449

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2021-449

Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à l'aménagement des espaces publics sur le secteur "Montaigne-Montesquieu" à Pessac - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus Bordeaux porte sur un investissement de 54,6 M€ en direction de l'aménagement des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires de l'agglomération bordelaise.

La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole au projet d'aménagement des espaces publics du secteur Montaigne-Montesquieu à Pessac. Il consiste en la requalification de 7 hectares du domaine universitaire par la rénovation de voiries, la rénovation des espaces de parcs, des parvis et des esplanades ainsi que les abords immédiats des bâtiments. Sur un coût total estimé à 11,96 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 9,46 M€, aux côtés de l'Etat (via les intérêts de la dotation campus) pour 2,5 M€.

Ce projet, inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et amendée en 2017), est conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de doter les sites universitaires du territoire d'espaces publics de qualité contribuant à améliorer la qualité de vie et d'étude sur les campus et à renforcer leur attractivité et leur rayonnement.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'État et de la région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce plan d'investissement exceptionnel lancé en 2008, de plus de 400 M€ d'investissements, vise à réhabiliter une partie des locaux des universités bordelaises et à améliorer les

conditions de vie et d'étude sur les campus, avec la participation financière de l'Etat (dotation placée de 475 M€ produisant des intérêts annuels), de la région Nouvelle-Aquitaine (112 M€) et de Bordeaux Métropole (54,6 M€).

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28M€), de financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1M€).

2. Des opérations d'aménagement pour créer des espaces publics de qualité

Principe d'intervention

Les opérations d'aménagement financées par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Opération campus visent à assurer l'insertion urbaine durable des campus universitaires, la perméabilité avec les quartiers avoisinants et une diversification des fonctions et des usages sur les différents secteurs. Une attention particulière est portée sur la question des déplacements et des mobilités douces, afin de rendre les sites universitaires accessibles, agréables et sécurisés pour les piétons et vélos. Ces interventions doivent permettre de soutenir le développement d'une haute qualité de vie et de travail sur les campus et contribuer à l'attractivité et au rayonnement des établissements.

Projets financés par Bordeaux Métropole

Suite à l'engagement de Bordeaux Métropole dans l'Opération campus, deux études urbaines ont été lancées et cofinancées par la Métropole : l'une sur le site de Carreire à Bordeaux, la seconde sur le périmètre du domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan. Livrées en 2013, elles constituent un plan guide (prescriptions urbanistiques et paysagères, mobilités douces, flux routiers...) partagé avec les acteurs du territoire et définissent les orientations qui prévalent en matière d'aménagement. Sur cette base, l'intervention de la Métropole a été fléchée sur les espaces publics autour des stations de tramway desservant le domaine universitaire.

Aussi, au regard de cette priorisation et du double objectif d'ouverture des campus sur la ville et d'amélioration de la qualité de vie et des déplacements, les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour faire l'objet d'un financement ou cofinancement de la Métropole :

Projet / secteur	Budget	Financement BM	Calendrier
Béthanie Talence	5,47 M€	2,8 M€	livré
François Bordes Talence	3,73 M€	2,9 M€	livré
Entrée Bethmann Bordeaux Carreire	380 k€	380 k€	livré
Liaison douce est-ouest Bordeaux Carreire	3,26 M€	2,38 M€	livré
Liaison douce nord-sud Bordeaux Carreire	1,38 M€	1,1 M€	2022-2023
Montaigne-Montesquieu Pessac	11,96 M€	9,46 M€	2022-2023
Rue Hoffmann-Martinot Bordeaux Carreire	1,9 M€	610 k€	2022-2023
Arts & Métiers Talence	4 M€	3,34 M€	2023-2024

Peixotto Talence	2,9 M€	2 M€	2023-2024
Doyen Brus Pessac	2 M€	2 M€	2024-2025

3. Aménagement des espaces publics du secteur Montaigne-Montesquieu à Pessac

Le domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan fait l'objet d'interventions fortes en matière de projets immobiliers et d'aménagements des espaces publics afin d'offrir à la communauté universitaire un cadre de travail et d'étude ainsi que des équipements qui répondent à l'ambition que se sont donnés les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

Le secteur autour de la station de tramway Montaigne-Montesquieu à Pessac revêt une importance particulière compte tenu de sa forte fréquentation (près de 12 500 voyageurs par jour pour la station avec terminus partiel) et de sa centralité entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, la bibliothèque universitaire Droit et Lettres, des centres de recherche et des résidences universitaires. Il est actuellement en chantier dans le cadre de la Tranche 2 de l'Opération campus de réhabilitation du patrimoine immobilier, dont la livraison est prévue en 2023.



Objectifs du projet

Le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Montaigne-Montesquieu

répond à plusieurs enjeux :

- contribuer à l'évolution d'un site monofonctionnel dédié aux études vers un espace de vie de campus ouvert sur la ville par une recomposition urbaine, la mise en valeur du patrimoine bâti et des œuvres artistiques, la prise en compte des nouveaux usages (événements culturels, usages sportifs) et l'anticipation des évolutions du site,
- intégrer les enjeux environnementaux dans un campus à l'identité végétale forte (trame forestière ancienne, parc arboré domanial, vastes étendues paysagères d'un « campus à l'américaine », écosystème varié) mais dégradée et vieillissante. Les aménagements devront donc préserver cette identité végétale par un accompagnement paysager adapté aux fonctions et usages, conforter les ambiances existantes, anticiper la gestion de ces espaces tout au long de l'année, la question de l'imperméabilisation des sols et des eaux de ruissellement ;
- assurer la transition du campus « tout automobile » des années 60 vers un campus profondément transformé par les nouveaux modes de déplacement et l'arrivée du tramway qui a modifié l'organisation du site. Les aménagements devront ainsi affirmer la mutation du site vers les déplacements doux et transports en commun (avec les équipements adéquats), renforcer le maillage doux existant, travailler les connexions avec les quartiers voisins et réduire la place de la voiture.

Programmation

L'esplanade Montaigne-Montesquieu est aujourd'hui un espace d'accueil et de représentation qui doit être accompagné dans la dernière étape de sa mutation par un retournement fonctionnel des façades et l'affirmation des bâtiments :

- aménagement du parc paysager « est-ouest » et traitement de l'entrée du tramway : rénover les surfaces, maintenir les végétaux et densifier les espaces boisés, intégrer le tramway et sécuriser les traversées piétonnes, traiter l'accès aux bâtiments et les cheminements piétons, aménager une voie verte piéton/vélo, aménager les espaces recevant des activités événementielles ;
- aménagement de l'axe historique « nord-sud » reliant les deux universités et accueillant les grands événements : rénover les surfaces, traiter l'accessibilité des bâtiments, maintien des végétaux existants, intégration de la station de tramway...
- le parvis de la bibliothèque universitaire sera redessiné avec l'extension du bâtiment, la suppression de préfabriqués de l'Université de Bordeaux et une nouvelle entrée sur l'Université Bordeaux Montaigne. Les aménagements permettront d'affirmer cet espace comme centralité de l'esplanade.
- remise en état des voies Léon Duguit et Ausone au travers d'une « déperméabilisation » et végétalisation du sol, tout en limitant l'emprise de la voiture pour privilégier les déplacements piétons et vélos.

Les espaces publics de l'Université Bordeaux Montaigne seront traités dans la perspective d'une transformation de l'organisation du site liée à la nouvelle esplanade Montaigne-Montesquieu au nord et à la profonde mutation de l'esplanade des Antilles au sud :

- l'esplanade des Antilles, aujourd'hui vaste parking symbole du « tout voiture », entreprend une mutation dans ses fonctions et usages pour devenir un espace vitrine de l'Université, permettant de valoriser le savoir-faire et les compétences universitaires tout en intégrant une forte dimension vie de campus et une ouverture sur les quartiers avoisinants. Les aménagements des abords des bâtiments (au nord) sont la première étape d'une évolution urbaine sur le long terme : traitement paysager des pieds de bâtiments, rénovation et « déperméabilisation » d'aires de stationnement, maintien et densification des végétaux pour créer un front paysager, aménagement d'une continuité piétonne,
- prolongement de l'axe historique « nord-sud » entre l'accueil de l'Université et le bâtiment des Arts au sud de l'esplanade des Antilles : rénover les surfaces, traiter l'accessibilité et les pieds des bâtiments, maintenir et renforcer les végétaux présents, mise en valeur de l'amphi 700 (bâtiment remarquable), suppression du stationnement, sécurisation de la traversée de l'esplanade au droit de la Maison des Arts par un plateau dénivelé, aménagement de la rue J. Lartaut (dominante modes doux) vers la future Maison des sports de Rocquencourt,
- traitement de l'ouest du site avec un aménagement du parc du Département d'enseignement du Français Langue Etrangère (cheminements, éclairage et mobilier urbain) et de l'allée Maine de Biran, qui desservira une nouvelle polarité vie étudiante du CROUS.

Une présentation du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Au travers d'un programme ambitieux de plantation d'arbres et de végétaux, en densification de l'existant ou en remplacement de locaux modulaires supprimés, cette opération d'aménagement contribuera au programme « Plantons 1 millions d'arbres » de Bordeaux Métropole pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité riche du domaine universitaire et améliorer le cadre de vie et d'étude sur le campus.

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'opération et le montant de la participation de la Métropole sont le résultat de deux évolutions significatives dans le projet présenté.

D'une part, ils correspondent à la fusion de deux opérations inscrites à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux :

- l'opération « Montaigne-Montesquieu », bénéficiant d'un financement de 6 M€ de Bordeaux Métropole sur un budget prévisionnel de 7 M€,
- l'opération « Antilles-Bardanac », bénéficiant d'un financement de 4 M€ de Bordeaux Métropole sur un budget prévisionnel de 5 M€.

La fusion de ces deux opérations a également permis de redéfinir le secteur opérationnel d'intervention pour optimiser les aménagements et les mettre en cohérence avec le grand secteur d'aménagement Saige-Montaigne-Compostelle de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus.

D'autre part, et en accord avec les établissements universitaires, la somme de 535 079 € a été soustraite du montant de la participation de Bordeaux Métropole afin de contribuer aux travaux d'enfouissement de la ligne haute-tension La Paillères - Compostelle qui emprunte aujourd'hui l'esplanade des Antilles.

Le coût total de cette opération est estimé à 11,96 M€, avec une participation de 9,46 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

BILAN D'OPERATION		RECETTES	
AMENAGEMENT DU CAMPUS MONTAIGNE-MONTESQUIEU		NATURE	MONTANT
DEPENSES			
NATURE	MONTANT HT		
1- Etudes préalables			
Inspection-diagnostic réseaux	60 000,00 €		
Diagnostic structure voirie	60 000,00 €		
Etude hydrogéologique - pédologie	60 000,00 €		
Plans topographiques et réseaux	60 000,00 €		
Diagnostics amiante et HAP voirie	60 000,00 €		
2- Assistance Maîtrise d'Ouvrage			
Coordonnateur SPS	29 660,00 €		
Contrôleur technique	29 660,00 €		
3- Maîtrise d'œuvre			
Maîtrise d'œuvre	593 200,00 €		
Aléas études	59 320,00 €		
4- Travaux VRD	7 415 000,00 €		
Aléas travaux	741 500,00 €		
Actualisation	444 900,00 €		
5- Autres travaux			
Signalétique extérieure	123 837,64 €		
Vidéosurveillance	- €		
TOTAL COUT OPERATION HT	9 737 077,64 €		
TVA à 20%	1 947 415,53 €		
COUT TDC TTC	11 684 493,16 €		
Rémunération SRIA € HT	233 689,86		
Rémunération SRIA € TTC	280 427,84		
COUT TOTAL	11 964 921,00 €		
		Bordeaux Métropole	9 464 921,00 €
		Etat - Intérêts de la dotation campus	2 500 000,00 €
		TOTAL	11 964 921,00 €

Calendrier

Les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2021-2022. Les travaux des aménagements devraient débuter mi-2022 pour une livraison prévue en fin d'année 2023, selon le calendrier prévisionnel suivant :

2021												2022												2023											
juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc						
Programme						Cons. MOE						Etudes						AO tx			Travaux												R		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération n°2010/0709 du Conseil de Bordeaux Métropole du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub - convention de site »,

VU la délibération n°2016/426 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

VU la délibération n°2020/107 du Conseil de Bordeaux Métropole du 14 février 2020 « Bordeaux Inno Campus - convention de travaux relative à la Mise en souterrain d'initiative locale (MESIL) de la ligne haute-tension de 63 kV entre les postes sources Paillères et Pessac »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Montaigne-Montesquieu à Pessac réalisé dans le cadre de l'Opération campus contribue à la qualité de vie, l'accessibilité et l'attractivité du domaine universitaire et répond aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 9 464 921 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Montaigne-Montesquieu à Pessac,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement associée à ce projet d'aménagement des espaces

publics du secteur Montaigne-Montesquieu à Pessac et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--